

SPECIALITE Animation socio-éducative ou culturelle

MENTION Développement de projets, territoires et réseaux

Formation DEJEPS / 2019 – 2020

Le **DEJEPS** (diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) **spécialité Animation socio-éducative ou culturelle** est un diplôme d'Etat homologué de niveau III. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités socio-éducatives ou culturelles. Il se prépare en alternance et se valide par l'obtention de quatre unités de compétences.

La spécialité « animation socio-éducative et culturelle » confère à son titulaire les compétences suivantes :

- Concevoir un projet dans le cadre des objectifs de l'organisation
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire des démarches pédagogiques
- Conduire des actions de formation

La mention « développement de projets, territoires et réseaux » vise les compétences suivantes :

- Piloter la mise en place de projets d'animation dans le cadre de valeurs d'éducation populaire
- Soutenir le travail de l'équipe, organiser le travail partenarial, mettre en place des démarches participatives d'éducation populaire
- Organiser la mobilisation des moyens
- Conduire des interventions de formation au sein de son équipe

Public

- animateur de structures animation, jeunesse, sport, sociales
- animateur des équipes de prévention
- coordinateur de services scolaires, animation, jeunesse, sport, vie sociale, CCAS
- directeur de structures (AMSH, centres sociaux, maison de quartier)

Les épreuves pour obtenir le diplôme

- Une évaluation pédagogique suivie d'un entretien
- Un dossier retraçant une expérience de conception et de coordination de mise en œuvre d'un projet + soutenance devant une commission.

Positionnement : individualisation des parcours

- **Module 1** : Identifier et comprendre son territoire d'intervention, les enjeux, les politiques publiques
- **Module 2** : Etablir les éléments du diagnostic et bâtir un projet d'action
- **Module 3** : Mobiliser les acteurs pour conduire l'action
- **Module 4** : Evaluer le projet, mesurer ses effets et impacts sur le territoire ainsi que l'évolution des capacités du public mobilisé sur les actions

CALENDRIER DEJEPS / 2019-2020

Dates	Nb de jour	Contenus
Du 01 au 5 avril 2019	Soit 5 jours	Positionnement module 1
Du 13 au 17 mai 2019	Soit 5 jours	module 1
Du 27 au 29 mai 2019	Soit 3 jours	module 1
Du 03 au 07 juin 2019	Soit 5 jours	module 1
Du 17 au 21 juin 2019	Soit 5 jours	module 1
Du 9 au 13 sept 2019	Soit 5 jours	module 1
Du 30 sept au 1 ^{er} oct 2019	Soit 2 jours	module 1
Du 07 au 11 oct 2019	Soit 5 jours	module 1
Du 12 au 15 nov 2019	Soit 4 jours	module 2
Du 25 au 29 nov 2019	Soit 5 jours	module 2
Du 16 au 20 déc 2019	Soit 5 jours	module 2
Du 06 au 10 janv 2020	Soit 5 jours	module 2
Du 20 au 24 janv 2020	Soit 5 jours	module 2
Du 24 au 28 fév 2020	Soit 5 jours	module 3
Du 16 au 20 mars 2020	Soit 5 jours	module 3
Du 30 mar au 3 avr 2020	Soit 5 jours	module 3
Du 20 au 24 avr 2020	Soit 5 jours	module 3
Du 04 au 07 mai 2020	Soit 4 jours	module 3
Du 25 au 29 mai 2020	Soit 5 jours	module 3
Du 08 au 12 juin 2020	Soit 5 jours	module 4
Du 24 au 25 août 2020	Soit 4 jours	module 4
Du 14 au 18 sept 2020	Soit 5 jours	module 4
Du 28 au 30 sept 2020	Soit 3 jours	module 4
TOTAL	103 jours	721 heures

Dates
Du 01/04/2019 au 30/09/2020 (Un module par mois hors vacances scolaires)
Durée de la formation
721 heures en centre. 1547 heures en entreprise
Horaires en centre
9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Lieu de formation
CAMPUS Léo Lagrange 20 Place du Val d'Aran 31770 COLOMIERS Tel : 05 61 85 05 09 Mail : midipyrenees@campus-leolagrange.org
Prix pour la formation complète
6468 € (Coût horaire : 10.50 €) Frais d'inscription : 25€
→ Réunion d'information : Mardi 11 décembre 2018 – 10h
→ Clôture des inscriptions : Lundi 14 janvier 2019
→ Exigences préalables : Mardi 12 février 2019
→ Sélection des candidats : Mardi 19 février 2019
<i>Dossier d'habilitation en cours</i>